Vos impôts : “l’incompréhensible augmentation de l’enveloppe de frais des députés”

29/01/2021 à 19h49



L’incompréhensible augmentation de l’enveloppe de frais des députés

Le plafond annuel de la dotation matérielle des députés (DMD), qui permet aux élus de couvrir une partie de leurs frais de mandat (téléphonie, taxis/VTC, affranchissement), va passer de 18.950 euros à 21.700 euros. Une décision qui provoque des remous au sein même du collège des questeurs de l’Assemblée.

Bis repetita… En octobre 2019, la décision des questeurs – chargés de l’administration financière de l’Assemblée nationale – d’augmenter la dotation d’hébergement mensuelle des députés de 900 à 1.200 euros, avait suscité la polémique. Monté au front médiatique pour éteindre l’incendie, le premier questeur, Florian Bachelier (LREM), avait justifié cette dépense supplémentaire, en expliquant qu’elle entraînerait à terme… des économies, par le moindre recours des députés aux nuitées d’hôtel payées par l’Assemblée nationale. Un pari audacieux, dans le contexte d’une institution qui puise régulièrement dans ses réserves pour présenter un budget

équilibré.

Un an et demi après ce premier “coup de poker”, le collège des questeurs vient de récidiver en augmentant de 15% la dotation matérielle des députés (DMD), une enveloppe spécifiquement dédiée aux frais de téléphonie, de taxis/VTC, et d’affranchissement du courrier. Auparavant fixée à 18.950 euros annuel, celle-ci s’élève donc désormais à 21.700 euros…

[…]

L’article dans son intégralité sur ***Capital***

Merci à Koalaa